

Mieux comprendre la cyberintimidation envers les personnes de 50 ans et plus

FICHE SYNTHÈSE

TRANSFERT DE CONNAISSANCES

FÉVRIER 2025

FAITS SAILLANTS

- La cyberintimidation est généralement associée aux jeunes. Pourtant, des personnes de tous âges peuvent en être victimes, ce qui inclut les personnes de 50 ans et plus.
- Elle entraîne des conséquences négatives sur la santé et les relations sociales des personnes qui en sont victimes.
- Une meilleure compréhension de ce dont il s'agit chez ce groupe d'âge participe à la prévention de ce type de violence.

MISE EN CONTEXTE

Ce document a été élaboré à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025. Il s'appuie sur les travaux de l'équipe Promotion de la sécurité et prévention de la violence de l'Institut national de santé publique du Québec réalisés avec la collaboration d'un comité consultatif. Ce comité rassemble des professionnelles de la santé publique travaillant en vieillissement en santé.

QUEL EST SON OBJECTIF?

- Décrire la cyberintimidation envers les personnes de 50 ans et plus et la distinguer d'autres types de violence.
- Présenter des exemples de comportements de cyberintimidation.
- Illustrer les conséquences de la cyberintimidation.

À QUI CE DOCUMENT EST-IL DESTINÉ?

Aux **professionnelles et professionnels de la santé publique** travaillant en vieillissement en santé ou avec la population de 50 ans et plus.

Document complémentaire

Ce document est aussi accompagné d'une [infographie](#) pouvant être présentée et distribuée aux personnes de 50 ans et plus. Consultez le lien suivant pour y accéder :



QU'EST-CE QUE LA CYBERINTIMIDATION?

Tout comportement, parole, acte ou geste :

- Intentionnel ou non
- Répétitif
- Exprimé directement ou indirectement
- Qui implique des rapports de force inégaux entre les personnes concernées
- Qui a pour effet de nuire ou de faire du mal
- **Qui a lieu dans le cyberespace**^{1,2}

En 2022 au Québec, **3,1 %** des personnes âgées de 45 à 64 ans et **1,5 %** des personnes de 65 ans et plus ont rapporté avoir vécu de la cyberintimidation³.

SES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Rapports de force inégaux

- Anonymat de la personne auteure qui lui confère un sentiment d'impunité
- Meilleures connaissances en informatique de la personne auteure
- Absence de moyens de défense pour la personne victime

Gestes répétés

- Diffusion auprès d'un large auditoire et en peu de temps
- Partage illimité de contenus (messages, photos, vidéos)
- Accessibilité à long terme des contenus partagés

Gestes généralement intentionnels

- Cette caractéristique est plus difficile à déterminer : Un geste de cyberintimidation, même s'il peut parfois être involontaire, peut nuire ou faire du mal à la personne qui en est victime¹

L'intimidation dans le cyberspace se manifeste de différentes manières...¹

- Menaces
- Insultes
- Humiliation
- Exclusion
- Rumeurs et mensonges
- Partage de photos ou de vidéos blessants

...et dans différents lieux numériques¹

- Réseaux sociaux
- Courriels
- Messages textes
- Blogues
- Jeux en ligne

EXEMPLES DE CYBERINTIMIDATION

ATTENTION ! Ceci n'est pas un outil de repérage.

Recevoir souvent des messages insultants sur sa tablette électronique de la part d'une personne anonyme et se sentir impuissant face à la situation.	Questions pour déterminer s'il s'agit de cyberintimidation : <ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que les gestes sont répétés? • Est-ce qu'il y a un rapport de pouvoir inégal entre les personnes concernées? • Est-ce que les gestes sont intentionnels? • Est-ce que les gestes peuvent causer du tort aux personnes concernées?
Recevoir des messages blessants sur son téléphone intelligent plusieurs fois par jour de la part d'une personne.	
Voir une photo embarrassante de soi partagée à un large auditoire sur les réseaux sociaux.	
Se sentir ridiculisé par des histoires humiliantes racontées sur soi sur les réseaux sociaux, peu importe l'intention derrière les gestes.	

COMMENT DISTINGUER LA CYBERINTIMIDATION D'AUTRES TYPES DE VIOLENCE VÉCUES PAR LES PERSONNES DE 50 ANS ET PLUS?

La cyberintimidation peut parfois être confondue avec d'autres types de violence/comportements

Maltraitance	<ul style="list-style-type: none"> Lors d'une situation de maltraitance, la relation entre la personne victime et la personne auteure est basée sur un lien de confiance, par exemple : famille, amis, voisins, fournisseurs de services^{4,5}. La cyberintimidation et la maltraitance peuvent survenir de façon distincte, mais la cyberintimidation peut être utilisée comme un moyen dans un contexte de maltraitance lorsque la relation est basée sur un lien de confiance⁴⁻⁶.
Fraude	<ul style="list-style-type: none"> L'objectif est de soutirer malhonnêtement des biens, des services ou de l'argent à la personne victime⁷.
Cyberharcèlement	<ul style="list-style-type: none"> L'objectif est d'effrayer la personne victime et de lui faire craindre pour sa sécurité. Le sentiment de peur est explicite, alors que ce n'est pas nécessairement le cas en cyberintimidation^{8,9}.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE LA CYBERINTIMIDATION?

La cyberintimidation peut avoir de nombreuses conséquences sur les personnes qui en sont victimes¹. Voici quelques exemples

Santé physique



- Maux de ventre
- Maux de tête
- Palpitations cardiaques

Relations sociales



- Isolement social
- Solitude
- Sentiment d'humiliation
- Insécurité

Santé mentale



- Tristesse
- Anxiété
- Symptômes dépressifs
- Confiance en soi diminuée
- Stress élevé
- Détresse psychologique

RESSOURCES UTILES

Pour en savoir plus sur la cyberintimidation

- [Dossier sur l'intimidation](https://www.inspq.qc.ca/intimidation) (INSPQ) : <https://www.inspq.qc.ca/intimidation>

Pour prévenir ou intervenir en situation de cyberintimidation

- [Cyberintimidation](https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/intimidation/cyberintimidation) (Gouvernement du Québec) : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/intimidation/cyberintimidation>
- [Aide et banque d'outils pour prévenir et contrer l'intimidation](https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/intimidation/aide-outils-prevenir-contrer-intimidation) (Gouvernement du Québec) : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/intimidation/aide-outils-prevenir-contrer-intimidation>

RÉFÉRENCES

1. Institut national de santé publique du Québec. [L'intimidation: de quoi parle-t-on?](#); Dossier sur l'intimidation, 2025 (mise à jour).
2. Ministère de la Famille. [Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025 S'engager collectivement pour une société sans intimidation](#); Gouvernement du Québec, 2021.
3. Aranibar Zeballos D, Paquette J. [L'intimidation et la cyberintimidation au Québec - Portrait à partir de l'Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022](#). Institut de la statistique du Québec, 2024.
4. Ministère de la Santé et des Services sociaux. [Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027: Reconnaître et agir ensemble](#); Gouvernement du Québec, 2022.
5. Beaulieu M, Leboeuf R, Pelletier C. [Chapitre 6: La maltraitance envers les personnes âgées. Dans: Rapport québécois sur la violence et la santé](#). Institut national de santé publique du Québec. 2018. p. 169-97.
6. Institut national de santé publique du Québec. [L'intimidation envers les personnes âgées](#); Dossier sur l'intimidation, 2025 (mise à jour).
7. Sûreté du Québec, [Prévention](#), s.d.
8. Hango D. [La cyberintimidation et le cyberharcèlement chez les utilisateurs d'Internet âgés de 15 à 29 ans au Canada](#); Statistique Canada, 2016.
9. Burlock A, Hudon T. [Les femmes et les hommes ayant subi du cyberharcèlement au Canada](#); Statistique Canada, 2018

Mieux comprendre la cyberintimidation envers les personnes de 50 ans et plus

AUTRICES ET AUTEUR

Salma Sahil, conseillère scientifique
Mathieu Maltais, conseiller scientifique spécialisé
Dominique Gagné, conseillère scientifique
Direction du développement des individus et des communautés

COORDINATION

Marie-Lou Bechu, cheffe de secteur
Julie Laforest, cheffe d'unité scientifique
Direction du développement des individus et des communautés

MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF

Suzie Berthelot, agente de planification, de programmation et de recherche
Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Marlène Coulombe, coordonnatrice régionale spécialisée en matière de lutte à la maltraitance
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

Cynthia Maheu, agente de planification, de programmation et de recherche
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Élise Nault-Horvath, agente de planification, de programmation et de recherche
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie-CHUS

Les autrices et auteur ainsi que les membres du comité consultatif ont dûment rempli leurs déclarations d'intérêts et aucune situation à risque de conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels n'a été relevée.

COLLABORATION

Sarah-Émilie Racine-Hamel, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive
Direction du développement des individus et des communautés

Caroline Tessier, conseillère en transfert des connaissances
Asma Ben Hassine, conseillère en transfert des connaissances
Secrétariat général

MISE EN PAGE

Marie-Cloé Lépine, agente administrative
Direction du développement des individus et des communautés

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en écrivant un courriel à : droits.dauteur.inspq@inspq.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – 2^e trimestre 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-555-00868-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec (2025)

N° de publication : 3643